



Temps de travail

La Ville doit respecter sa parole !

Toutes et tous dans l'action le mardi 22 mars !

Mercredi 9 mars se tenait une nouvelle audience à l'Hôtel de Ville entre l'intersyndicale « **Pas une minute de plus !** » et Antoine Guillou, l' élu en charge des personnels.

En dépit des engagements publics de Madame Hidalgo, la Ville confirme qu'elle n'entend même pas compenser totalement la perte des 3 jours de sujétion « **Ville Capitale** » en cas de suppression par le Tribunal Administratif.

Pour les agents en horaires fixes la compensation serait très partielle. Et pour les milliers de collègues à horaires variables qui n'ont pas de sujétion, il n'y aurait aucune compensation ! La seule mesure envisagée consistant à pouvoir générer plus de JRTT donc à... travailler plus !

La Ville de Paris refuse la création, pourtant légale, de nouvelles sujétions comme celle liée au travail sur écran ou le cumul des sujétions.

Mobilisons-nous pour que notre Maire, Madame Hidalgo, respecte sa parole.

**L'intersyndicale « Pas une minute de plus ! »
confirme son appel à tous les personnels :**

Mardi 22 mars

(Réunion du Conseil de Paris)

Toutes et tous en Grève

Assemblée Générale de 9h à 12h à la Bourse du travail, salle Croizat,

3, rue du Château d'Eau, métro République

Manifestation à partir de 12h de République vers l'Hôtel de Ville

Des informations plus précises sur l'audience avec l' élu, le jugement du Tribunal Administratif dont l'audience a lieu aujourd'hui jeudi 10 mars, et la mobilisation du 22 mars vous seront prochainement communiquées.

Rappel: une sujétion est une réduction du temps de travail en reconnaissance d'une pénibilité.

pasuneminutedeplus@gmail.com